



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
18 septembre 2025

Absents excusés et représentés :

Madame PORCHERAT Vanessa donne pouvoir à Madame GUGENHEIM Sandrine,
Madame THIEBAUT Mathilde donne pouvoir à Madame CAVROIS Véronique,
Monsieur BRULHARD Raphaël donne pouvoir à Madame ROUSSET Myriane,
Monsieur BURGAUD Guy donne pouvoir à Monsieur GUDEFIN Pierre,
Monsieur CUSSINET Bertrand donne pouvoir à Monsieur MONFAUCON Francis,
Monsieur MENNESSIER Georges donne pouvoir à Madame MORICE Elizabeth,
Monsieur PAWLOWSKI Arnaud donne pouvoir à Madame HOUYVET Laurence.

Absents :

Madame TROLARD Chloé,
Monsieur BOURDON Cyril,
Monsieur CALET Christophe,

Secrétaire de séance :

Madame ZORZATO Edith

Avant d'approuver la dernière réunion, soit le 3 juin 2025, Monsieur Pierre GUDEFIN signale que le nom de la personne qui s'est abstenue, n'est pas indiqué. Le nécessaire sera fait sur le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Intention du droit de préemption – parcelles 214 et 217 « sentier de la Croix Blanche

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a l'intention de développer un espace de stationnement et un espace vert aux abords des équipements publics, situés rue des écoles et rue Guynemer. Sur la parcelle 214, elle désire agrandir le parking existant, pour les locataires du 2 rue Guynemer, les employés de la poste et le personnel de l'école. Sur la parcelle 217, un espace récréatif.

Vu le PLU d'Estrées-Saint-Denis approuvé par délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2018 et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération en date du 7 novembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du PLU d'Estrées-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Plaine d'Estrées en date du 30 septembre 2019 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Valant Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble des 19 communes de son territoire ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Plaine d'Estrées en date du 12 novembre 2019 instaurant le droit de Préemption Urbain et le déléguant dans certaines zones aux communes ;

Considérants :

- Considérant la volonté communale inscrite dans le PADD du PLU approuvé en 2018, de renforcer les pôles de services et d'équipements existants dans le bourg et notamment le pôle regroupant la mairie, la poste, le périscolaire, les écoles maternelle Guynemer et élémentaire des Courtils,
- Considérant la nécessité pour la commune de prévoir des espaces de stationnement dédiés à l'accueil des habitants du village et sécurisés. La mairie souhaite réfléchir à la possibilité de créer un nouveau parking à proximité des écoles et de la mairie,
- Considérant la volonté communale de renforcer les liens inter-quartiers en développant les sentes piétonnes sécurisées et notamment d'aménager progressivement des transversales douces est-ouest en prenant pour base les sentes déjà existantes comme le sentier de la Croix Blanche.
- Considérant après une analyse du foncier existant à proximité immédiate des équipements précités que deux parcelles font l'objet d'une attention particulière de la commune d'Estrées-Saint-Denis pour y créer un espace de stationnement et un espace récréatif : les parcelles AL 214 et AL 217. Ces deux terrains actuellement non desservis par les réseaux pourraient être susceptibles d'accueillir des places de stationnement.
- Considérant que ce projet a été communiqué à la Plaine d'Estrées qui élabore actuellement le PLUi-H en association avec la commune, afin de trouver les outils réglementaires adéquats pour traduire ce projet dans le zonage en cours de réalisation.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'intention de créer un espace de stationnement et un espace vert à proximité du centre villes sur les parcelles AL214 et AL217
- **APPROUVE** l'intention de préempter sur les parcelles AL214 et AL217
- **AUTORISE** madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

Délégation du service public d'accueil périscolaire – Mission d'assistance à la procédure de renouvellement du contrat de concession

Madame le Maire informe que la procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L1411-1 à L 1411-18 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la commune avait mis en place l'accueil périscolaire et restauration des enfants de la maternelle et du primaire en partenariat avec l'association Familles Rurales. Depuis 2016, l'accueil périscolaire répond aux exigences de la délégation de service public.

Le contrat de concession par lequel la commune a délégué à l'association FAMILLES RURALES, son service public d'accueil périscolaire, prend fin le 31 août 2026 et qu'elle envisage de renouveler la délégation de ce service.

La procédure de renouvellement étant longue (12 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier et de procéder au lancement d'une nouvelle procédure.

Dans la mesure où la commune est actionnaire de l'ADTO-SAO, une assistance peut être apportée par cette structure pour la somme de 7 500 € HT. La commune propose donc de recourir aux services de l'ADTO-SAO

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE**, le recours à l'ADTO-SAO
- **AUTORISE** madame le maire à signer tous les documents afférents aux dossiers

Décision prise par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales :

Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts de France

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été délivrée en date du 26 mai 2020.

Un recours à l'emprunt pour participer au financement des travaux d'investissement a été effectué. Après consultation, la proposition de la Caisse d'Epargne des Hauts de France a été retenue.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

Nature du prêt :	Prêt à échéance
Montant :	400 000 €
Taux fixe réel :	3,30 %
Durée :	8 ans
Amortissement progressif du capital	
Périodicité :	Trimestrielle
Versement des fonds :	15 octobre 2025
Première échéance :	15 janvier 2026
Frais de dossier :	800 €

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales

D2025-42 : Aménagement d'un parking pour la desserte du terrain sportif – Piste BMX

Entreprise SECT à Pontpoint pour un montant HT de 7 000,00 €

D2025-43 : Requalification et mise aux normes de la piste de BMX

Entreprise SECT à Pontpoint pour un montant HT de 39 700,00 €

D2025-44 : Mission SPS : Requalification du terrain de BMX

Entreprise CFC à Ressons-sur-Matz pour un montant HT de 3 847,50 €

D2025-45 : Location d'une balayeuse aspiratrice dés herbante

Entreprise SBA à Bray-sur-Seine pour un montant HT de 930,00 €

D2025-46 : Rénovation énergétique : Remplacement des luminaires école primaire la Sollette

Entreprise MOENS ELEC à Laberlière pour un montant HT de 12 327,20 €

D2025-47 : Blocs béton empilable

Entreprise ARGENTLIEU BETON à Avrechy pour un montant HT de 1 790,00 €

D2025-48 : Travaux de peinture Ecole Primaire la Sollette

Entreprise SPRID à Allone pour un montant HT de 3 221,40 €

D2025-49 : Travaux de peinture Ecole Maternelle la Sollette

Entreprise SPRID à Allone pour un montant HT de 4 648,00 €

D2025-50 : Remplacement du moteur de volée – Eglise

Entreprise Horloge HUCHEZ à Férrières pour un montant HT de 1 529,96 €

D2025-51 : Travaux d'enrobeur projeteur : Parking collège, Rue Abel Didelet
Entreprise WIAME VRD à la Ferté-Sous-Jouarre pour un montant de 4 905,00 €

D2025-52 : Travaux de peinture de sol au local extérieur, Périscolaire
Entreprise SPRID à Allone pour un montant HT de 1 400,00 €

D2025-53 : Création d'une alimentation énergie électrique au 52 rue de l'Ermitage
Entreprise SICAE à Grandfresnoy pour un montant HT de 1 615,46 €

**D2025-54 : Création d'une alimentation énergie électrique à intersection Rue des sablons
et rue l'Ermitage**
Entreprise SICAE à Grandfresnoy pour un montant HT de 1 615,46 €

D2025-55 : Prestation théâtre – école de Musique
Entreprise LA CAHUTE à Compiègne pour un montant HT de 5 500 €

D2025-56 : Colis Noël pour les personnes de 70 ans et plus
Entreprise CELLIER DU PERIGORD à SARLAT pour un montant HT de 15 000,00 €

D2025-57 : Curage du fossé – Rue du Château d'eau
Entreprise LABBE à La Neuville Roy pour un montant HT de 1 566,00 €

Secrétaire de séance



Edith ZORZATO



Le Maire



Myriane ROUSSET